



MATÉRIEL DE FORMATION

Titre :

Compost de déchets verts produits à partir via du procédé "IMOG" (ID : 280)

Formation :

Quel est le produit ?

Le compost vert de l'IMOG est un amendement organique des sols aux caractéristiques fertilisantes. Il a une structure meuble, une teneur moyenne en humidité de 39 % et une taille de particules de 6 à 15 mm (post-filtrage). Le processus de compostage est évalué afin de garantir un niveau de stabilité complet et d'obtenir une texture semblable à celle du sol, avec une couleur brune à foncée due aux acides humiques formés. Grâce au contrôle de la température pendant le processus de compostage, le matériau est assaini et garanti exempt d'agents pathogènes et de mauvaises herbes.

Qui est le vendeur du produit/de la technologie ?

IMOG (<https://www.imog.be/>), un transformateur intercommunal flamand de déchets situé à Harelbeke, a son site de compostage à Sint-Pietersbruglaan 1, 8552 MOEN (Belgique).

Quels autres produits ou technologies sont fournis par le vendeur ?

Le traitement des déchets organiques est l'une des activités liées au service général de récupération sélective, de prétraitement, de traitement et/ou d'élimination de tous les types de déchets ménagers de 11 municipalités.

Quels sont les avantages du produit et les problèmes abordés ?

Le compost vert est un amendement multi-nutriments à forte teneur en carbone, avec un pH compris entre 8,1 et 8,8, qui non seulement favorise la fertilité des sols à une époque où leur contenu organique est sous pression, mais libère aussi lentement ses nutriments, réduisant ainsi les risques de lessivage de la fertilisation exclusivement minérale des terres agricoles. En Flandre, le compost vert est particulièrement soumis à une norme de qualité élevée comprenant entre autres un processus d'inspection des contaminants visuels (entrée/sortie) et un tamisage avant la période de maturation. Il s'agit d'un produit final stabilisé et hygiénisé, ce qui signifie qu'une fois appliqué, il ne subit aucune diminution temporaire des niveaux de N- et qu'il n'est pas nécessaire d'envisager l'utilisation d'herbicides ou d'insecticides. Il est également autorisé et couramment utilisé dans l'agriculture biologique.

Quelle est la teneur en nutriments du produit ?

La teneur en nutriments du compost vert (teneur en matière sèche de 56-66%) oscille entre 1,22- 1,62% N (TN dm), 0,45-0,61% P_{2O5} (dm), 0,87-1,26% K₂O (dm), 0-2,77% CaO (dm), 0,4-0,6% MgO (dm), et 0,35-0,45% SO₃ (dm). Les nutriments du compost vert sont principalement structurés dans une matrice organique et sont lentement libérés en fonction du nutriment. Les teneurs en nutriments disponibles pour les plantes sont de 10 à 15 %.



Quels équipements et méthodes peuvent être utilisés pour appliquer le produit ?

Le compost vert peut être utilisé dans les cultures de terres arables, l'horticulture, la floriculture, l'arboriculture et les serres - traditionnelles et biologiques/bio - sur toutes les cultures principalement comme amendement du sol, pour maintenir ou améliorer la teneur en matière organique du sol (empêchant ainsi la dégradation du sol, la dégradation structurelle et le lessivage des éléments nutritifs) en combinaison avec une fertilisation de base. En d'autres termes, le compost réapprovisionne un sol épuisé par l'utilisation de la matière organique et des nutriments. Dans les champs, l'application se fait généralement à l'aide d'un épandeur de fumier/compost à rouleaux horizontaux/verticaux (plein champ) ou d'un épandeur à déversement latéral (culture fruitière).

Comment utiliser le produit ?

La dose d'application dépend (en général & en particulier en Flandre) du type d'exploitation, de la région (N), du sol (P), de la culture, etc. Des éléments tels que la saison d'application et la culture des cultures dérobées influencent également l'application.

Le compost vert de l'IMOG est considéré comme un "autre engrais organique" (et non comme du fumier). En Flandre, chaque produit fertilisant a une composition spécifique, et donc normalement son propre code de fumier (Flandre). En raison d'un niveau élevé de normalisation, le compost vert a une teneur fixe en azote et en phosphore (code d'engrais standard possible) pour chaque application. Étant donné qu'il s'agit d'un engrais N à libération lente, seuls 15 % de l'azote doivent être pris en compte dans le plan de fertilisation. Ensuite, en raison des capacités d'amélioration de la matière organique spécifique du sol, seuls 50 % du phosphore doivent être comptés.

En tant qu'"autre engrais organique", l'application n'est techniquement pas limitée à la limite maximale de 170 kg N/ha/an imposée par l'UE pour les effluents d'élevage (pour les exploitations ne bénéficiant pas d'une dérogation). En général, un système de comptage de l'azote disponible est en place en Flandre, qui ne prend en compte que la quantité d'azote disponible pour la culture pendant la première saison de culture. La fraction d'azote disponible est de 15 % de l'azote total épandu avec du compost vert certifié. Dans de nombreuses régions de l'UE, la dose maximale autorisée est définie par les normes de fertilisation P. Par exemple, en Flandre, pour la plupart des sols (classe de phosphate III ou IV), la dose maximale autorisée varie entre 45 et 70 kg P/ha/an (sauf pour l'herbe, où elle est plus élevée).

En général (en Flandre), les doses seraient de 20-25 t/ha.

Quelles sont les autorisations des autorités et dans quels pays de l'UE ?

Les installations de compostage écologique ont toujours besoin d'un permis environnemental. En Flandre, le compost vert doit faire l'objet d'une certification de qualité - fréquence : 1/y (par Vlaco) - et d'une dérogation : Service public fédéral Santé, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF) (validité : 5 ans). Conformément aux spécifications du règlement européen sur les produits fertilisants, le compost vert de l'IMOG est conforme aux exigences du CMC3 (compost) et peut être intégralement désigné comme PFC 3 A "Organic Soil Improver".

Combien cela coûte-t-il ?

Le coût du compost vert (d'IMOG) en Flandre varierait entre 2€/t et 12€/t.



Pour plus d'informations : https://nutriman.net/farmer-platform/product/id_280